

Compte rendu de la séance du Conseil municipal de Chassors

du vendredi 18 juin 2010.

L'an deux mille dix, le vendredi dix-huit juin à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement dans l'ancienne mairie, sous la présidence de Madame Pauline NOE, Maire.

Présents : Pauline NOE, Jean Claude SAUSSEAU, Marie Christine DELAGE-FINCK, Didier ANDRIEUX, Jean Luc PLAINFOSSE, Patrick LAFARGE, François BOURGOIN, Félicia AMISSE, Nathalie ROULET, Jacqueline CORNETTE.

Absents excusés : Virginie DELOUME, Alexandra NOMPEX, Laurent PELLERIN, Eric VERGER, Pierre MAROLLEAU.

Avant d'ouvrir la séance, Madame le Maire répond aux questions posées par courriel qui n'ont pas été mises à l'ordre du jour :

- Règles de rédaction de l'écho de Chassors et nomination de son responsable de rédaction : la commission de l'écho de Chassors étant peu représentée ce soir, cette question est reportée.
- Inscription sur le fronton de la mairie « Liberté, égalité, fraternité » : ce n'est pas une priorité.
- Repas du 3^{ème} âge, qui fait quoi ? : le CCAS reçoit une subvention de la commune, c'est donc à lui de prendre toutes les dispositions pour ce repas.

Les autres questions seront abordées en questions diverses.

Nomination du secrétaire de séance : Félicia AMISSE est nommée secrétaire de séance.

Approbation du dernier compte rendu : le dernier compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Contrat de maintenance « vérification des installations d'électricité, de gaz et des moyens de secours »

Le contrat de maintenance avec le Bureau Véritas pour un montant de 1 419 € TTC prend fin le 25 février 2011. SOCOTEC nous propose le même contrat à 622 € TTC. La décision est prise de rompre le contrat avec Véritas au profit de SOCOTEC.

Décision modificative :

Cession d'un bien immobilisé (petit matériel volé dans l'atelier municipal). Il convient de passer les écritures suivantes en opérations d'ordre :

-024 recette	+ 344,66 €
- 020 dépenses imprévues	+ 344,66 €.

Le conseil municipal accepte la proposition à l'unanimité et donne tout pouvoir à Madame le Maire pour signer les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération PLU

L'exemple de délibération prescrivant l'élaboration d'un P.L.U est retenu. Monsieur Bernard DUPONT, Maire de Nercillac, sera présent à la réunion PLU du 30 juin 2010 à 20 h 30, où le Conseil poursuivra son travail sur le cahier des charges.

Le choix d'une entreprise pour les travaux de chemins blancs :

24 consultations sur Internet, 14 entreprises ont pris le dossier, 7 ont pris rendez-vous. L'ouverture des enveloppes s'est effectuée le vendredi matin 18 juin 2010. 2 entreprises ont été retenues :

- Entreprise BERNARD 57 496,98 € TTC

- Entreprise MARTIN 82 150,85 € TTC

Toutes deux dépassent notre budget, la zone optionnelle du chemin des Basses Plaines à Villeneuve est supprimée.

- Entreprise BERNARD 37 540,00 € TTC

- Entreprise MARTIN 40 494,00 € TTC

L'entreprise MARTIN qui a déjà travaillé pour la commune est retenue à l'unanimité.

SDEG horloges astronomiques devis estimatif

22 boîtes de commande pour la commune de Chassors, coût total 2 310 € à notre charge

Prix unitaire du boîtier	montant pris en charge par le SDEG	reste à la charge de la commune
350,00 € HT	245,00 €	105,00 €

Ces horloges sont plus économiques et plus fiables (pas de vandalisme, pas de dérèglement et moins de dépannages). Le Conseil accepte à l'unanimité.

Réseau Internet

La Société ALSATIS agréée par le Conseil général s'est présentée en mairie, elle propose de supprimer les zones grises : connexion ADSL actuellement entre 512 ko et 2 méga ; ALSATIS propose une couverture entre 2 et 4 méga. Le projet à l'étude est de relier le village de Villeneuve sur Houlette (le château d'eau du Cluzeau), d'implanter une antenne vers la zone artisanale du Luchac pour essayer de relier le maximum de particuliers à Luchac et Guîtres. La commune leur a demandé d'étudier également une antenne pour le bourg.

Une information paraîtra sur le journal de l'écho et permettra à la commune de cibler de manière plus détaillée les zones les moins bien desservies.

Informations et questions diverses

L'élagage : il a été fait sur l'ensemble des chemins, il a nécessité 26 heures de travail à un taux horaire de 100 € TTC.

Broyage : il est déconseillé par l'élagueur (trop de feuillage). Les cantonniers ramasseront le bois. Monsieur MARTIN se propose d'échanger la vieille balayeuse par une fourche pour ramasser les branches. Le conseil est d'accord.

Accord pour le prêt de la salle des fêtes à Monsieur GIRARD pour le Téléthon 2010.

Aucune nouvelle pour le bâtiment sur la zone de la pointe.

Projet orange : une demande d'Orange afin d'installer 11 poteaux pour tirer une ligne aux pierres, refus sauf si travaux effectués en souterrain.

Formation sur la législation du cimetière : la Présidente du CCAS accompagnera Madame Le Maire à MONTIGNAC le 30 juin 2010 à 14 h 30.

- x Madame DELAGE-FINCK Marie-Christine est désignée correspondante de la sécurité routière auprès de la Préfecture.

Les bancs sont en rénovation.

Terrain de la Pointe : des travaux d'amélioration sont à prévoir pose de gravier sur une largeur environ de 3 mètres le long de la haie.

Inauguration de la place de l'Eglise : date à fixer.

Définir la couleur de la peinture de l'église.

Quand pose t-on et où les panneaux « radars fréquents » : ADA à contacter.

Le bus scolaire semble avoir des problèmes pour faire demi-tour (voir avec CITRAM).

Statue : déception du travail effectué, demande par écrit de la refaire.

Eclairage rue de la Chapelle : il va être demandé à Madame VENTHENAT l'autorisation d'utiliser son mur pour fixer l'éclairage.

Chemin du Bois Maron : une solution doit être trouvée pour permettre la circulation des poussettes et des vélos au niveau du gué.

Pas de remplacement de la secrétaire de mairie pendant les vacances. Le Maire et les Adjointes assureront les permanences.

Le stop route de Jarnac doit être maintenu à son emplacement car il permet plus de sécurité au carrefour rue de Guîtres et route de Jarnac.

Nouveau cimetière : prévoir une poubelle.

- x Le CCAS demande l'accord du conseil pour l'organisation du repas de 3^{ème} âge, avis favorable car le budget est indépendant ^{de} celui de la commune.

Commerçant ambulant : pas de nouvelle.

- x Reprise des concessions : la procédure est terminée depuis quelques années, une centaine de concessions sont abandonnées et à réhabiliter. La commission cimetière se réunira et travaillera sur cette réhabilitation.

La séance est levée à 23 heures.